.............., le ............ 2019

 Communauté de commune

Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche

 Maison de Pays

 Le Seuil

 21320 POUILLY EN AUXOIS

*Objet : demande de subvention de la communauté de commune de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche pour des travaux sur le Circuit Auxois Sud.*

A l’attention de Monsieur le président de la communauté de commune, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers intercommunaux de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche,

Lors de la réunion publique du 3 juillet à Meilly sur Rouvres, j’ai été informé de la demande de subvention de la communauté de commune Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche auprès du conseil départemental (dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d’Or) pour des travaux de sécurité et d’aménagement de piste sur le circuit automobile de l’Auxois Sud.

Je suis choqué d’apprendre que votre communauté de communes gère des activités « commerciales » polluantes et nocives pour l’environnement. En effet, bien que ce circuit soit à vocation éducative et non compétitive, des bolides de toutes sortes tournent en rond le plus vite possible en polluant (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, consommation de carburant, gaspillage d’eau, particules de pneus et freins) et en nuisant au cadre de vie des habitants plus ou moins proches. Le bruit est source de souffrance pour les riverains plus ou moins lointain. Quelle déception pour les habitants actuels et futurs de se retrouver dans le vrombissement infernal des moteurs.

La vocation de ce circuit, à l’origine destiné à l’éducation routière, a été détournée de son but avec la pratique pourtant interdite du « DRIFT » (que ce soit sur chaussée sèche ou mouillée) inscrite dans le règlement du circuit. Les têtes à queue multiples des voitures sur la piste, labourant au passage les bords, ne peuvent pas être qualifiés d’apprentissage de conduite !

Le financement pour moitié de la dépense HT, soit 256 331 € par demande de subvention auprès du conseil départemental est proprement scandaleux ! Bien que l’intitulé des travaux soit « L’intérêt de moderniser l’équipement et de réduire les nuisances sonores », nous trouvons dans le projet (conseil communautaire du 30/04/209) :

* L’« aménagement de la piste et de sécurité » pour 444 612€ destiné à faire rouler des bolides,
* des travaux « d’électricité-feux- vidéosurveillance » pour 23 522€,
* la maitrise d’œuvre (30 820€),
* la mise aux normes des sanitaires (3967€).

Où est l’intérêt général de la population de Côte d’Or ? Où est la protection de l’environnement, à l’heure où tous les voyants sont au rouge : perte de la biodiversité, changements climatiques, augmentation de la température...

De plus, la gestion du circuit automobile Auxois Sud par votre Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche semble antinomique avec la démarche " Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte" dans laquelle votre collectivité s'est engagée depuis 2017, et qui vise à faire de ce territoire un territoire d'excellence en matière de transition énergétique et écologique. Les objectifs de cette démarche, notamment la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions ou le développement des transports propres sont à l'opposé des modalités de fonctionnement du circuit. Comment justifier la débauche de consommation de carburant face à l’engagement des citoyens vers l’engagement d’une « démarche de transition, voire d’autonomie énergétique », « d’économie d’énergie au quotidien » ?

A l’heure où tous les budgets sont serrés, les services publics fermés ou restreints drastiquement, comment expliquer cette dépense destinée à l’amusement de quelques privilégiés (entre autres suisses, venant pratiquer une activité interdite chez eux). Ce n’est pas non plus les emplois générés par cette activité qui peuvent justifier cette subvention : 2 emplois à temps dont un à temps partiel pour gérer le circuit !

Cette subvention pourra trouver des affectations réellement au bénéfice de la population de Côte d’Or ou de la communauté de communes de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche : financement d’autres équipements sportifs ou culturels au service de la population, réfection des chaussées des routes départementales, hôpitaux, crèches, services publics...

Je refuse catégoriquement que mes impôts (par la subvention du Conseil Départemental) servent à financer une activité polluante, d’autant plus que cette activité est largement excédentaire (excédent budgétaire de 273 000€ en 2018), ce qui permet l’autofinancement.

Dans l'espoir que le cadre de vie de tous soit préservé sans conflit et que la subvention de 256 331€ du conseil départemental soit affectée au bien commun des habitants de votre communauté de communes ou du département, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Monsieur les vice-présidents et conseillers intercommunaux, l'expression de mes salutations citoyennes.